

10-INT-429



Grand Conseil - Secrétariat général  
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 28.09.2010

Scanné le \_\_\_\_\_

Au Grand Conseil du Canton de Vaud

**Interpellation : Peut-on sécuriser de meilleure façon la route de Vallorbe jusqu'à la douane française ?**

Développement :

Depuis quelque temps, les accidents se multiplient sur la route reliant Vallorbe et la douane du Creux. Les Vallorbiens et la population régionale ne souhaitent pas que l'on doive attendre un accident mortel avant de réagir.

Les causes de ces accidents sont multiples. D'une part, la limitation de vitesse sur la route cantonale est de 80 km/h à cet endroit, entre la fin du village et le rond-point de la douane du Creux, il y a plusieurs chemins qui débouchent depuis des quartiers de villas. D'autre part, il y a la station-service dont l'accès a déjà causé des accidents graves par le passé.

Une des solutions serait de rabaisser la limite de vitesse sur ce tronçon. Une autre solution envisageable serait de contraindre, par une ligne continue, les automobilistes qui souhaitent se rendre à la station-service, d'aller tourner au giratoire pour revenir en arrière. Cela n'occasionnerait qu'un détour de moins d'un kilomètre et réduirait les risques d'accident à cet endroit-là.

Questions au Conseil d'Etat :

1. Quelles sont les mesures que le Conseil d'Etat compte prendre pour sécuriser cette route ?
2. Une limitation de la vitesse est-elle envisageable ?
3. Que pense le Conseil d'Etat de contraindre les automobilistes à aller tourner au rond-point pour accéder à la station-service ?
4. Que compte faire le Canton pour améliorer la sécurité des usagers de cette route, si aucune des solutions proposées n'est retenue ?

Lignerolle, le 28 septembre 2010

Jacques Nicolet

Député

*Ne souhaite pas développer*